

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINÉAU – Pascale BOISSELIÉ – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARJÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENÉ – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240408\_08

## Groupement de commandes avec le CIAS et les communes pour le renouvellement des prestations de télécommunications

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que les marchés portant sur les prestations de fourniture de téléphonie fixe, téléphonie mobile et Internet arrivent à échéance le 03 août 2024 et ceux portant sur les prestations de communications unifiées (téléphonie sur IP) le 22 juillet 2024.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de reformer un groupement de commandes avec le CIAS et les communes du territoire, pour la passation de nouveaux marchés, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu avec notamment une rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

La mise en place de ce groupement a pour but de rationaliser les coûts inhérents aux télécommunications et d'améliorer les liens data entre les sites, tout en maintenant une bonne qualité de services aux agents. Il a pour objectif de poursuivre la rationalisation des flottes mobiles et lignes fixes et l'amélioration des liens entres sites via l'utilisation de nouvelles technologies en cours de mises en place sur le territoire.

Le groupement portera sur les prestations suivantes :

- La téléphonie fixe :
  - o Cela concerne toutes les lignes cuivre RTC ;
  - o Ces lignes sont amenées à disparaître avec la fin du cuivre et seront progressivement remplacées par des solutions de téléphonie sur IP ;
- La téléphonie sur IP (communications unifiées) :
  - o Ce périmètre concerne le renouvellement de la maintenance du système de téléphonie sur IP (actuellement sur une solution Mitel), la fourniture de numéros de téléphones (SDA), la fourniture de services d'accueil ainsi que la fourniture de matériels de téléphone fixe IP ;
  - o Une étude en cours débouchera sur la mise à jour du schéma directeur informatique en 2024 et le déploiement potentiel d'une nouvelle solution lors des années suivantes ;
- La téléphonie mobile :
  - o Ce périmètre couvre :
    - La fourniture de smartphones, standards ou adaptés aux travaux d'extérieur ;
    - La fourniture de forfaits voix et ou datas, nus ou adossés à des smartphones ;
    - La fourniture de services associés comme la gestion centralisée de la flotte de smartphones, des services de sécurisation des smartphones, devenus nécessaires pour optimiser la gestion du parc ;
  - o Le choix de l'opérateur est cours et sera orienté par la couverture constatée de chaque opérateur sur l'ensemble du territoire et les tarifs proposés ;
- Les accès Internet :
  - o Tous les types d'accès Internet sont concernés : cuivre (ADSL, SDSL, VDSL) et fibre (FTTH, FTTE) ;
  - o Avec la fin programmée du réseau cuivre, l'objectif est de poursuivre les migrations engagées des accès Internet cuivre vers les accès Internet Fibre, en identifiant les solutions les plus adaptées, site par site ;
- Les accès convergés :
  - o Les liens datas du réseau véhiculent les données entre les différents sites du territoire, mais aussi la voix via la téléphonie IP : les accès convergés ;
  - o Sur ce périmètre, il s'agit d'optimiser le réseau interne basé sur le cuivre ;
  - o La technologie MPLS est aujourd'hui majoritairement utilisée. Pour intégrer les nouveaux besoins de mobilité et de sécurité, et se préparer à l'avènement des technologies Cloud, et en tenant compte des résultats de l'audit de cybersécurité France Relance, des choix technologiques seront réalisés sur 2024 et feront l'objet d'une mise à jour du schéma directeur informatique, pour un déploiement lors des années suivantes.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Une ou plusieurs procédures de mise en concurrence sera(ont) lancée(s) en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Le montant estimatif des prestations à exécuter, sur plusieurs années, est supérieur au seuil de 221 000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Par conséquent, la mise en place ou désignation d'une Commission d'appel d'offres (CAO) dans le cadre de ce groupement est nécessaire. La CAO du coordonnateur (Terres de Montaigu) est désignée compétente dans le cadre de ce groupement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;  
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;  
Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes, prestations de télécommunications, joint à la présente délibération ;  
Vu les crédits inscrits au budget ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et les communes du territoire,
- Valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique,
- Approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par Antoine  
Chereau  
Date de signature : 15/04/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240408\_09

## Convention d'adhésion à la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Celui-ci expose à l'assemblée que le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) est un groupement d'intérêt public dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé, public et privé non lucratif.

En tant que centrale d'achat, le RESAH passe en amont des marchés dans le respect des dispositions en vigueur en matière de commande publique. Ce dispositif permet ensuite à tout acheteur d'acquérir des fournitures et des services sans publicité ni mise en concurrence préalables. En effet, toute entité qui recourt à une centrale d'achat est considérée comme ayant respecté ses obligations vis-à-vis du droit de la commande publique, la mise en concurrence ayant été effectuée au préalable.

En tant que coordinateur des groupements de commandes relatifs aux achats informatiques, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération souhaite adhérer au RESAH pour accéder aux marchés proposés par la centrale d'achat. L'adhésion à la centrale d'achat RESAH nécessite l'élaboration d'une convention. Une contribution financière annuelle sera versée par la Communauté d'agglomération au RESAH pour l'adhésion (600 € en 2024).

Il précise que l'adhésion au RESAH permettra à la Communauté d'agglomération d'accéder à différents marchés, comme des prestations informatiques ou des prestations d'achat de téléphonie. L'accès à chaque lot de marchés RESAH est matérialisé par la conclusion d'une convention de service d'achat centralisé.

Vu le bulletin d'adhésion 2024 à la centrale d'achat RESAH ;  
Vu les conventions de service d'achat centralisé conclues avec la centrale RESAH ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve et autorise Monsieur le Président à signer l'adhésion à la centrale d'achat RESAH,
- Approuve et autorise Monsieur le Président à signer les différentes conventions de service d'achat centralisé pour les lots de marchés RESAH.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification.*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 8 AVRIL 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle **Saint-André**, Rue des Battages commune déléguée de **Saint-André-Treize-Voies** à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

**Date d'affichage de la convocation** : 2 avril 2024

**Nombre de Conseillers en exercice** : 47

**Quorum** : 24

**Étaient présents (39)** : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

**Étaient représentés (7)** : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

**Était absent (1)** : Christian PICHAUD

**Secrétaire de séance** : Adrien BARON

**Assistaient également à la réunion** : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240408\_10**

**Groupement de commandes avec le CIAS et les communes pour le renouvellement des prestations de gestion et maintenance des infrastructures du système d'informations**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que fin décembre 2019, Terres de Montaigu a lancé un appel d'offres ouvert ayant pour objet :

- Des prestations de refonte et maintenance des infrastructures du système informatique ;
- Des prestations d'audit, d'optimisation et d'extension de la solution de virtualisation de postes de travail (Citrix) ;
- Des prestations de déploiement d'une solution antivirale pour les postes de travail et les serveurs.

Les marchés arrivent à échéance le 03 août 2024. Il apparaît nécessaire de maintenir la solution en place via la passation d'un contrat de gestion et de maintenance avec la société titulaire du marché pour motifs techniques. Ce contrat portera sur la gestion, la surveillance et la maintenance des infrastructures informatiques des collectivités du territoire. L'objectif étant de garantir le bon fonctionnement, la sécurité, la gestion des sauvegardes et récupérations, l'efficacité et l'optimisation des performances des systèmes et réseaux informatiques.

Par conséquent, la Communauté d'agglomération, le CIAS et les communes du territoire ont décidé de reformer un groupement de commandes pour la passation de nouveaux marchés, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu avec notamment une rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent **contractuellement** les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Une ou plusieurs procédures de mise en concurrence sera(ont) lancée(s) en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Dans le cas de procédures de mises en concurrence supérieures au seuil de 221 000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, la mise en place ou désignation d'une Commission d'appel d'offres (CAO) est nécessaire. La CAO du coordonnateur (Terres de Montaigu) est désignée compétente dans le cadre de ce groupement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;  
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;  
Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes, prestations de gestion et maintenance des infrastructures du système d'information, joint à la présente délibération ;  
Vu les crédits inscrits aux budgets ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et les communes du territoire,
- Valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction des systèmes d'informations et de la transition numérique,
- Approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification*

Signé électriquement par : Antoine  
Cherrier  
Date de signature : 15/04/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 8 AVRIL 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240408\_11**

**Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, ainsi qu'il suit :

Service	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet	Motif
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Finances		Cadre d'emploi des <b>rédacteurs ou attachés</b> (Cat. B ou A) Temps complet	01/05/2024	Prévision départ en retraite
Santé et solidarité		<b>Attaché</b> Poste de développeur (Cat. A) Temps complet	08/04/2024	Plan santé famille
Urbanisme		<b>Adjoint administratif</b> (Cat. C) Temps complet	01/05/2024	Adaptation du grade suite recrutement
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Urbanisme	<b>Ingénieur</b> (Cat. A) Temps complet		01/05/2024	Adaptation du grade suite recrutement

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Supprime et crée les postes au tableau des effectifs tel que listés ci-dessus ;
- Dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ;
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse ;
- Autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ;
- Autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par: Antoine  
Cherau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terras de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 8 AVRIL 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N° DEL20240408\_12**

**Avenants aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'hôtel d'agglomération à Montaigu**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge du dossier.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation et d'extension de l'hôtel d'agglomération sont en cours, avec une livraison prévue courant 2025.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est maître d'ouvrage de cette opération, assistée du cabinet ARCHI URBA DECO (Montaigu-Vendée), agence d'architecture et mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue sur ce projet.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés de travaux ont été attribués en juin 2022 aux entreprises ou groupements d'entreprises dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution. Le montant total des travaux s'élève à 8 089 924,73 € HT.

En cours d'exécution des travaux, des modifications doivent être formalisées par la passation d'avenants avec les entreprises titulaires du lot n°08 « Menuiseries extérieures en aluminium laqué » et du lot n°10 « Menuiseries bois » :

Lot	Entreprises titulaires	Montant de l'avenant	Nouveau montant de marché € HT
08 – Menuiseries extérieures en aluminium laqué	Ets LAINÉ (Saint-Georges-de-Montaigu / MONTAIGU-VENDEE 85)	- 48 859,30 € HT	526 165,00 € HT Moins-value -8,50%
10 – Menuiseries bois	Ets BRODU (LA FERRIERE 85)	+ 72 074,99 € HT	760 157,06 € HT Plus-value +10,47%

Le cumul des avenants présentés à ce jour sur l'ensemble de l'opération représente une plus-value d'environ + 92 790,91 € HT, soit environ + 1,15 %.

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-7 ;  
Vu l'avis favorable rendu par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) lors de sa réunion du 14 mars 2024, notamment son procès-verbal ;  
Vu les crédits inscrits au budget ;  
Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
Par 43 voix pour et 3 abstentions (Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU, Jean-Martial HAEFFELIN),

- Valide les projets d'avenant présentés,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les avenants aux entreprises titulaires,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Anilone  
Chereau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terras de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 8 AVRIL 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

**Le Conseil d'agglomération** de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

**Date d'affichage de la convocation** : 2 avril 2024

**Nombre de Conseillers en exercice** : 47  
**Quorum** : 24

**Étaient présents (39)** : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

**Étaient représentés (7)** : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

**Était absent (1)** : Christian PICHAUD

**Secrétaire de séance** : Adrien BARON

**Assistaient également à la réunion** : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N° DEL20240408\_13**

**Contrat d'amodiation – Les Quais Saint-Hilaire – Montaigu-Vendée**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée qu'un nouveau quartier à vocation tertiaire dans le cadre du projet global d'aménagement du quartier Les Quais Saint-Hilaire situé à Montaigu-Vendée va être créé.

Il précise à l'assemblée que dans le cadre de la commercialisation des ilots dépendant de ce nouveau quartier et afin de permettre à chaque porteur de projet d'avoir un nombre suffisant d'emplacements de stationnement, il est proposé de conclure un contrat d'amodiation avec chaque porteur de projet en tenant compte de ces besoins pour satisfaire aux conditions de l'article R431-26 du Code de l'Urbanisme. Ces places de stationnement seront situées au dernier étage du parking à étages situé à Montaigu-Vendée (85600), 250 Rue de la Gare et cadastré section AB numéro 678.

Monsieur Hervouet donne lecture du projet du contrat d'amodiation qui reprend notamment les éléments suivants :

- Le nombre de stationnement mis à disposition par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, au profit du porteur de projet ;
- La durée du contrat fixée à 30 ans ;
- Le montant de la redevance annuelle d'un montant de 600,00 € HT par emplacement de stationnement. Ladite redevance sera payable d'avance et annuellement par le bénéficiaire du contrat d'amodiation.

Vu le projet du contrat d'amodiation joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Abroge la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231113\_02 en date du 13 novembre 2023, acceptant les termes du contrat d'amodiation,
- Accepte les termes du projet de contrat d'amodiation aux charges et conditions ainsi qu'il est dit ci-dessus,
- Charge le Bureau d'agglomération d'effectuer jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, l'ensemble des opérations liées à la conclusion des promesses de contrat d'amodiation ou des contrats d'amodiation dès qu'un porteur de projet se présentera sur le nouveau quartier tertiaire.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terras de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240408\_14

## Inventaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE) – Terres de Montaigu

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Celui-ci indique qu'en application de la loi Climat et Résilience, Terres de Montaigu a réalisé un inventaire des zones d'activités économiques.

Cet inventaire devait comporter notamment, et ce pour chaque ZAE :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

L'inventaire devra être réalisé tous les 6 ans et doit être transmis aux autorités compétentes en matière de SCoT et de document d'urbanisme et de programme local de l'habitat.

Monsieur Hervouet rappelle que par délibération n°DEL20230626\_02 en date du 26 juin 2023, le Conseil d'agglomération a approuvé le lancement de l'inventaire des ZAE.

L'inventaire précise que Terres de Montaigu compte 40 ZAE représentant une surface de 7,9 km<sup>2</sup> soit 2% du territoire. Sur cet espace, le taux de vacance fiscale à 2 ans est de 2,64 %.

Une consultation a été organisée par Terres de Montaigu du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023, une information était disponible sur Internet et l'inventaire détaillé était consultable à Mon Espace Entreprises. Un registre a été mis à disposition pour recueillir les corrections à apporter. Aussi, chaque propriétaire et chaque occupant des Zones d'Activités Economiques de Terre de Montaigu a pu consulter les résultats de l'inventaire réalisé par l'agglomération. Aucune remarque n'a été apportée.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20230626\_02 en date du 26 juin 2023 engageant la réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques ;  
Vu l'inventaire des zones d'activités économiques joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve l'inventaire des zones d'activités économiques de Terres de Montaigu,
- Autorise sa transmission aux autorités compétentes en matière de SCoT, de document d'urbanisme et de Programme Local de l'Habitat,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Delibération N°DEL20240408\_15

## Convention de partenariat entre la Maison de la Rivière et Nature & Découvertes

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que l'enseigne Nature & Découvertes souhaite commercialiser les offres du site de la Maison de la Rivière sur sa nouvelle plateforme en ligne à compter de mai 2024. Les offres correspondant aux expériences qu'ils souhaitent valoriser sont l'éducation à la nature, à l'image de la mission survie, les balades guidées, les apéros et brunchs embarqués, le jeu de piste.

Le partenariat proposé est la mise en ligne de l'offre de la Maison de la Rivière sur la plateforme de commercialisation de Nature & Découvertes moyennant un abonnement de 29,90 € HT/mois si des ventes se font via cette interface et un commissionnement de 20% HT par vente.

Le partenariat permet un gain de visibilité pour la Maison de la Rivière (1 à 6 millions de flux sur leur site web en 2023) et d'améliorer le taux de remplissage de certaines visites. L'offre publiée sur la plateforme de e-commerce et les conditions générales de vente seront celles de la collectivité.

Les visiteurs pourront toujours passer en direct pour bénéficier de tarifs avantageux car le site sera mentionné sur la fiche du produit mis en vente en ligne.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200070233-20240408-DEL20240408\_15-DE

Vu les conditions générales du partenariat jointes à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide le projet de convention de partenariat avec Nature & Découvertes,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents s'y référant.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chenau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de l'arrondissement  
de Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINÉAU – Pascale BOISSELIÉ – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENÉ – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Delibération N°DEL20240408\_16

## Convention d'entretien du balisage des sentiers de randonnée avec deux communes

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le balisage des 28 sentiers de randonnée du territoire classés dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et leur entretien relèvent de la compétence intercommunale conformément aux statuts de la Communauté d'agglomération. Depuis 2021, la mise en place et l'entretien du balisage ont été délégués à des associations locales intervenant sur l'ensemble du territoire.

Seules les communes de Montréverd et Saint-Philbert-de-Bouaine n'étaient pas couvertes faute d'association locale pouvant accomplir ce suivi. N'ayant pas trouvé d'autre solution avec les associations déjà mobilisées qui pourraient s'essouffler, il apparaît nécessaire pour garantir la qualité du suivi du balisage des sentiers, de proposer aux services techniques des deux communes de réaliser cet entretien en même temps que celui des sentiers dont ils ont déjà compétence.

Les élus et responsables des services techniques des deux communes ont été rencontrés et un accord verbal a été donné pour un conventionnement d'une année pouvant être reconduite.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200070233-20240408-DEL20240408\_16-DE

Vu la délibération du Bureau communautaire n°DELTDMB\_21\_095 en date du 27 mai 2021 portant délégation de mise en place et d'entretien du balisage des sentiers de randonnée pédestre intercommunaux à des associations ;

Considérant l'absence d'associations locales pouvant remplir la mission d'entretien du balisage des sentiers classés PDIPR sur les communes de Montréverd et Saint-Philbert-de-Bouaine ;

Vu le projet de convention d'entretien du balisage des sentiers de randonnée joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide le projet de convention d'entretien du balisage des sentiers de randonnée avec les communes de Montréverd et Saint-Philbert-de-Bouaine ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec lesdites communes.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terras de  
Montaigu Communales  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Etodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Delibération N°DEL20240408\_17

## Convention de partenariat avec l'Association Lire et Faire Lire

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier indique que, dans le cadre du Printemps du Livre 2024 et de l'espace dédié au jeune public situé dans les locaux de l'accueil de loisirs de Montaigu-Vendée, une convention doit être établie entre l'association Lire et Faire Lire, dépendante de la Ligue de l'Enseignement de Vendée, et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités et conditions des interventions de bénévoles lors des lectures faites aux enfants les 20 et 21 avril 2024.

Il ajoute que, dans ce cadre, Terres de Montaigu s'engage à assurer la coordination des interventions, et l'accueil des bénévoles.

Vu le projet de convention relative à la réalisation d'une action collective entre l'association Lire et Faire Lire et Terres de Montaigu, joint à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200070233-20240408-DEL20240408\_17-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve la convention relative à la réalisation d'une action collective entre l'Association Lire et Faire Lire et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et son annexe,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la présente.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

**Étaient présents (39) :** Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

**Étaient représentés (7) :** Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

**Était absent (1) :** Christian PICHAUD

**Secrétaire de séance :** Adrien BARON

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOQUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240408\_18

## Bilan intermédiaire du Programme Local de l'Habitat

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Terres de Montaigu a été adopté le 17 février 2020. Il comporte 24 actions, réparties au sein de 5 grandes orientations visant à :

- Développer une offre de logement diversifié pour favoriser les parcours résidentiels des ménages,
- Soutenir l'amélioration du parc de logements existants,
- Maîtriser et rationaliser le foncier,
- Répondre aux besoins des populations spécifiques,
- Renforcer la gouvernance des politiques locales de l'habitat, l'animation partenarial et le suivi du PLH.

Conformément à l'article L302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, Terres de Montaigu doit réaliser un bilan à mi-parcours, 3 ans après l'adoption du PLH. Ce bilan est ensuite communiqué pour avis au représentant de l'Etat et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CR2H).

Le bilan détaillé des actions est présenté en annexe. Il comprend une actualisation des données du diagnostic en matière démographique, socio-économique et un état des lieux du parc de logement. Il comprend également une analyse de chacune des actions et de leur avancement depuis l'adoption du PLH en février 2020.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID | 085-200070233-20240408-DEL20240408\_18-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° DELTDMC\_20\_018 en date du 17 février 2020, adoptant de Programme Local de l'Habitat de Terres de Montaigu pour la période 2020-2025 ;  
Vu le bilan intermédiaire du Plan Local de l'Habitat (PLH) de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Prend acte du bilan intermédiaire du Programme Local de l'Habitat.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 15/04/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification.*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures.

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARJÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Delibération N°DEL20240408\_19

## Absence de réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que le Conseil d'agglomération a engagé par délibération du 13 novembre 2023, une procédure de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu. La révision allégée a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation une enclave classée en zone agricole de 3,7 hectares, située en continuité de la zone d'activités économiques de Sintra sur la commune de La Boissière-de-Montaigu, pour permettre l'extension de l'entreprise LCA CONSTRUCTIONS BOIS sur son site actuel. Etant classée en zone agricole, une évolution du zonage de la parcelle cadastrée ZC 68 en zone à urbaniser à vocation économique d'équilibre (1AUÉE), doit être réalisée. Le site actuel de l'entreprise LCA fera également l'objet d'une modification de zonage (UEP > zone dédiée à l'artisanat de production > UEE : zone d'équilibre à vocation mixte), afin de correspondre au développement de l'activité.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

17 AVR. 2024 SLO

ID : 085-200070233-20240408-DEL20240408\_19-DE

Par avis conforme en date du 15 mars 2024, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Pays de la Loire a estimé que la révision allégée n°3 :

- N'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine,
- Ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

Conformément à l'article R104-33 du Code de l'urbanisme, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération doit rendre une décision sur la non-nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R104-33 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019 et ses évolutions ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231113\_11 en date du 13 novembre 2023 prescrivant la révision allégée n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu et fixant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231113\_12 en date du 13 novembre 2023 justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone agricole située dans la continuité de la zone d'activités économiques de Sintra sur la commune de La Boissière-de-Montaigu ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20240212\_21 en date du 12 février 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°3 du PLUi ;

Vu le dossier de révision allégée n°3 du PLUi soumis à l'avis conforme de la MRAe annexé ;

Vu l'avis conforme n°PDL-2024-7581 en date du 15 mars 2024 rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Pays de la Loire annexé ;

Considérant que « Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération » détient les compétences « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » conformément aux statuts modifiés en date du 11 décembre 2023 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale tel qu'indiqué par l'avis conforme de la MRAe du 15 mars 2024 dans le cadre de la révision allégée n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu et décide de ne pas réaliser ladite évaluation,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chenau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures.

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtizia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Delibération N°DEL20240408\_20

## Construction d'une station d'épuration – Montréverd

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que des travaux de construction d'un bassin tampon et d'une nouvelle station d'épuration sur le système d'assainissement de la commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd ont été budgétés en 2024.

Ces travaux font suite aux recommandations du schéma directeur d'assainissement de la commune qui a démontré l'insuffisance de la station d'épuration à recevoir les flux futurs de pollution de la commune.

Un arrêté préfectoral a autorisé la collectivité à construire une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, d'une capacité de 1 200 équivalents-habitants. Les travaux démarreront fin mai 2024 pour une durée de 6 mois pour la première phase. La création d'un bassin de stockage en aval de la station d'épuration, de juillet à septembre, constitue la deuxième phase qui sera opérationnelle à l'été 2025.

Le présent marché comprend l'ensemble des travaux, fournitures et prestations à réaliser avec comme principales caractéristiques :

- La construction de la station de type filtres plantés de roseaux à deux étages verticaux,
- La construction de tous les ouvrages associés y compris un bassin tampon de 60 m<sup>3</sup>,

- Le raccordement au réseau d'aménagé existant,
- La réalisation des voiries,
- La remise en état des terrains.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au cabinet CÉMÉAU – Conseil Maîtrise d'œuvre autour de l'Eau (85250 Chavagnes-en-Paillers).

Au regard des fortes interactions entre les intervenants et pour assurer un suivi optimal et améliorer la fiabilité d'exécution des travaux, le marché fait l'objet d'un lot unique. Les prestations ne sont pas réparties en plusieurs lots.

Le marché a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90 000 € HT (mais inférieur au seuil de procédure formalisée), en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

La procédure a été lancée en janvier 2024. Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 19 janvier 2024. Un avis de marché a été publié sur le site Internet <https://www.lemoniteur.fr> le 30 janvier 2024 et au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 10 février 2024 (avis n°24-16166). La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 23 février 2024 à 12h00.

L'exécution des travaux débutera à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Les délais d'exécution des travaux sont définis conformément au calendrier prévisionnel d'exécution. Chaque candidat devait réaliser et joindre à son dossier d'offre un planning détaillé, à barres et par phases, permettant de respecter ou optimiser le phasage prévisionnel des travaux prévu au CCTP.

Les travaux seront à réaliser en deux phases distinctes :

- Phase 1 : Travaux de construction de la station d'épuration filtres plantés de roseaux 1 200 équivalents-habitants, puis mise en route de la station d'épuration ;
- Phase 2 : Travaux de réalisation de la zone compensatoire au rejet, après curage et épandage des boues des lagunes existantes.

Le présent marché comporte deux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

- PSE 1 : Automatisation de la sélection des secteurs d'alimentation
- PSE 2 : Bassin tampon non couvert

Une Commission Commande Publique (CCP) s'est réunie le jeudi 28 mars 2024 à 09h15, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre et rendre un avis sur le choix de l'offre considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

L'offre du groupement composé des sociétés SODAF TP (85170 Belleville-sur-Vie) et NORIA Conception Hydraulique (85260 Les Brouzils) a été classée première avec un montant total de 1 258 345,80 € HT.

La PSE 1 « Automatisation de la sélection des secteurs d'alimentation » est retenue.

La PSE 2 « Bassin tampon non couvert » n'est pas retenue.

L'offre du groupement se décompose comme suit :

- Offre de base : 1 263 740,80 € HT
- PSE 1 : - 5 395,00 € HT
- TOTAL : 1 258 345,80 € HT

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Commande Publique du jeudi 28 mars 2024, notamment son procès-verbal ;

Vu le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par le cabinet de maîtrise d'œuvre CÉMÉAU ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200070233-20240408-DEL20240408\_20-DE

Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le marché au groupement d'entreprises SODAF TP / NORIA Conception Hydraulique dont l'offre d'un montant total de 1 258 345,80 € HT est considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères d'attribution,
- La prestation supplémentaire éventuelle n°1 « Automatisation des secteurs d'alimentation » est retenue,
- La prestation supplémentaire éventuelle n°2 « Bassin tampon non couvert » n'est pas retenue,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de l'aire de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 8 AVRIL 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

**Étaient présents (39) :** Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

**Étaient représentés (7) :** Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

**Était absent (1) :** Christian PICHAUD

**Secrétaire de séance :** Adrien BARON

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N° DEL20240408\_21**

**Autorisation de déversement aux réseaux publics d'assainissement  
– Entreprise FM Logistic SAS – Montaigu-Vendée**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la gestion des eaux industrielles (ou effluents non domestiques) relève des pouvoirs du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. Leur déversement au réseau public d'assainissement est régi par le Code de la Santé Public (art. L1331-10) et doit faire l'objet d'un arrêté d'autorisation de déversement précisant les modalités techniques et administratives d'acceptation et de traitement par le système d'assainissement.

Certains établissements industriels produisent des effluents dont la nature ou la quantité dépassent les seuils d'admission posés par le règlement d'assainissement. Néanmoins, si le système d'assainissement est en mesure de recevoir et traiter ces effluents, Terres de Montaigu pourra autoriser l'établissement à déverser ses eaux industrielles, mais après signature d'une convention technico-financière, appelée Convention Spéciale de Déversement.

Les conventions de déversement des eaux industrielles définissent les modalités complémentaires à caractère technique, financier et administratif que les établissements s'engagent à respecter pour la mise en œuvre des arrêtés autorisant le raccordement et le déversement de leur effluent.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200070233-20240408-DEL20240408\_21-DE

Les modalités financières consistent à calculer un coefficient multiplicateur, basé sur les analyses des rejets, appliqué ensuite sur la redevance assainissement. L'objectif recherché est de faire participer l'établissement aux frais de collecte et de traitement du surplus de pollution engendrée.

Les conventions spéciales de déversement sont subordonnées à l'existence préalable d'un arrêté d'autorisation de déversement.

Monsieur Limouzin précise à l'assemblée que la société FM Logistic SAS va s'implanter dans le Parc d'activités Les Marches de Bretagne à Montaigu-Vendée. Au travers d'une exploitation confiée à FM France, l'établissement sera spécialisé dans la logistique et le stockage. L'activité de l'entreprise étant soumise aux installations classées pour l'environnement, elle doit être autorisée à déverser ses eaux usées vers le réseau public d'assainissement. L'entreprise a sollicité Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pour obtenir une autorisation de déversement d'eaux usées.

La globalité des eaux usées de l'établissement seront rejetées en un seul point dans le réseau d'assainissement collectif de la zone d'activités. Considérant le faible impact organique de l'activité de l'établissement, un suivi annuel de l'autosurveillance des rejets est demandé.

Monsieur Limouzin propose d'instaurer, pour cinq (5) années, l'autorisation de déversement de l'Etablissement

Les conditions techniques, administratives et financières sont inscrites dans la convention spéciale de déversement.

Vu la convention spéciale de déversement des effluents de l'Etablissement au réseau d'assainissement et à la station d'épuration de Saint-Hilaire-de-Loulay, jointe à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise le rejet des effluents non domestiques de l'établissement FM Logistic dans les conditions précisées dans la convention spéciale de déversement pour une durée de cinq (5) années,
- Autorise Monsieur le Président à prendre un arrêté d'autorisation de déversement de l'établissement FM Logistic,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention spéciale de déversement avec l'établissement FM Logistic,
- Autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Cherreau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Delibération N°DEL20240408\_22

## Autorisation de déversement aux réseaux publics d'assainissement – Entreprise Brioches Fonteneau – L'Herbergement

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la gestion des eaux industrielles (ou effluents non domestiques) relève des pouvoirs du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. Leur déversement au réseau public d'assainissement est régi par le Code de la Santé Public (art. L1331-10) et doit faire l'objet d'un arrêté d'autorisation de déversement précisant les modalités techniques et administratives d'acceptation et de traitement par le système d'assainissement.

Certains établissements industriels produisent des effluents dont la nature ou la quantité dépassent les seuils d'admission posés par le règlement d'assainissement. Néanmoins, si le système d'assainissement est en mesure de recevoir et traiter ces effluents, Terres de Montaigu pourra autoriser l'établissement à déverser ses eaux industrielles, mais après signature d'une convention technico-financière, appelée Convention Spéciale de Déversement.

Les conventions de déversement des eaux industrielles définissent les modalités complémentaires à caractère technique, financier et administratif que les établissements s'engagent à respecter pour la mise en œuvre des arrêtés autorisant le raccordement et le déversement de leur effluent.

Les modalités financières consistent à calculer un coefficient multiplicateur, basé sur les analyses des rejets, appliqué ensuite sur la redevance assainissement. L'objectif recherché est de faire participer l'établissement aux frais de collecte et de traitement du surplus de pollution engendrée.

Les conventions spéciales de déversement sont subordonnées à l'existence préalable d'un arrêté d'autorisation de déversement.

Monsieur Limouzin précise à l'assemblée que l'établissement Brioches Fonteneau est installé dans la zone d'activités Le Chaillou, 20 rue Léonard de Vinci, sur la commune de L'Herbergement. L'activité de l'établissement est la fabrication industrielle de différentes brioches et viennoiseries fraîches.

L'établissement Brioches Fonteneau dispose d'un prétraitement sommaire des eaux de process qui est raccordé sur le réseau public d'assainissement de la zone d'activités. Une autorisation de déversement a été délivrée par la commune de L'Herbergement le 17 octobre 2019 et l'autorisation est active jusqu'au 31 août 2024.

L'établissement Brioches Fonteneau s'est engagé dans la construction d'un nouveau système de prétraitement de ses eaux de process avec une mise en service attendue en septembre 2024 et dans la réalisation d'un prétraitement des eaux non domestiques de son activité boulangère. Il s'agit d'un prétraitement de type SBR dont la filière comprend les étapes suivantes :

- Le maintien du déboureur / dégraisseur en place,
- Un poste de relèvement principal 2 x 10 m<sup>3</sup>/h, équipé d'un trop plein surveillé,
- Un tamis statique maille 1 mm,
- Un réacteur BR de 120 m<sup>3</sup>,
- Un silo concentrateur des boues 300 m<sup>3</sup>,
- Un local technique,
- Un canal venturi, une sonde pH, un préleveur automatique.

Les performances d'un tel système épuratoire devront permettre d'atteindre les valeurs limites suivantes avant rejet dans le réseau public d'assainissement :

Paramètres	Concentration maximale	Flux maximum
Volume	/	16 m <sup>3</sup> /jour
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	< 30 ° C	
DBO <sub>5</sub>	350 mg/L	5,6 kg/jour
DCO	650 mg/L	10,4 kg/jour
MES	275 mg/L	4,4 kg/jour
Azote total (NGL)	45 mg/L	0,72 kg/jour
Phosphore total (P <sub>T</sub> )	3,25 mg/L	0,052 kg/jour
Substance extractible à l'hexane (SEH)	60 mg/L	0,96 kg/jour

Une augmentation temporaire et exceptionnelle du volume journalier maximum est autorisée dans la limite de 20 m<sup>3</sup>/j, sous réserve du strict respect des flux maximum présentés ci-dessus.

Considérant la performance d'un tel équipement de prééparation et la baisse notable des charges de pollution rejetées sur le système d'assainissement de L'Herbergement, Monsieur Limouzin propose d'instaurer l'autorisation de déversement de l'Etablissement, pour cinq (5) années, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les conditions techniques, administratives et financières sont inscrites dans la convention spéciale de déversement.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200070233-20240408-DEL20240408\_22-DE

Vu la convention spéciale de déversement des effluents de l'Etablissement au système d'assainissement de L'Herbergement, jointe à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise le rejet des effluents prétraités non domestiques de l'établissement Brioches Fonteneau dans les conditions précisées dans la convention spéciale de déversement pour une durée de cinq (5) années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- Autorise Monsieur le Président à prendre un arrêté d'autorisation de déversement de l'établissement Brioches Fonteneau,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention spéciale de déversement avec l'établissement Brioches Fonteneau,
- Autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gionette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240408\_23

## Conventions de dépotage des matières de vidange – Station d'épuration de Montaigu – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la station d'épuration de Montaigu est équipée d'une plateforme de dépotage des matières de vidange provenant des fosses d'aisance et de liquéfaction d'effluents domestiques. La station d'épuration de Montaigu intègre le plan départemental d'élimination des matières de vidange du Département de la Vendée approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2015.

Cette plateforme est ouverte à cinq entreprises de vidange agréées par la Préfecture. Certaines conventions sont arrivées à échéance et il convient de régulariser et d'harmoniser l'ensemble de ces conventions avec la maîtrise d'ouvrage.

Le volume total de dépotage annuel autorisé serait de 700 m<sup>3</sup> pour ces cinq sociétés, soit 40% de la capacité de la plateforme de dépotage de station d'épuration de Montaigu.

- EPAULAIS TP – Saint-Georges-de-Montaigu / 50 m<sup>3</sup> ;
- SAUR – La Roche-sur-Yon / 200 m<sup>3</sup> ;
- PASQUIER Vidange – Les Herbiers / 300 m<sup>3</sup> ;
- SARP OSIS OUEST – Cholet / 100 m<sup>3</sup> ;
- SARP OUEST – Mouilleron-le-Captif / 50 m<sup>3</sup>.

Monsieur Limouzin propose de régulariser le conventionnement de ces cinq sociétés pour une durée de trois (3) années.

A titre exceptionnel, la société DUBILLOT (Les Sorinières) a sollicité Terres de Montaigu pour une autorisation ponctuelle de dépotage de 2 mois à compter de mai 2024. Cette société organisera l'évacuation des eaux grises de l'évènement Les Floralties 2024 à Montréverd. Un volume approximatif de 200 m<sup>3</sup> pendant la manifestation devra être évacué du site et la société DUBILLOT sollicite la plateforme de dépotage de Montaigu.

Ces dépotages ponctuels et lissés dans le temps sont compatibles avec l'exploitation de la station d'épuration de Montaigu. Monsieur Limouzin propose d'autoriser un conventionnement ponctuel avec la société DUBILLOT pour une durée de deux (2) mois.

Les conditions techniques, administratives et financières sont inscrites dans les conventions jointes à la présente délibération.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20231113\_14 en date du 13 novembre 2023 fixant la grille tarifaire 2024 de la redevance d'assainissement collectif et notamment le tarif de dépotage à 20 € HT / m<sup>3</sup> ;

Vu les conventions d'autorisation de dépotage sur la dépositante des matières de vidange, station d'épuration de l'agglomération de Montaigu, jointes à la présente délibération ;

Vu la convention d'autorisation ponctuelle de dépotage sur la dépositante des matières de vidange, station d'épuration de l'agglomération de Montaigu, jointe à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise le conventionnement de dépotage avec la société EPAULAIS à hauteur de 50 m<sup>3</sup>/an pour une durée de 3 années dans les conditions techniques et financières précisées dans la convention,
- Autorise le conventionnement de dépotage avec la société SAUR à hauteur de 200 m<sup>3</sup>/an pour une durée de 3 années dans les conditions techniques et financières précisées dans la convention,
- Autorise le conventionnement de dépotage avec la société PASQUIER Vidange à hauteur de 300 m<sup>3</sup>/an pour une durée de 3 années dans les conditions techniques et financières précisées dans la convention,
- Autorise le conventionnement de dépotage avec la société SARP OSIS OUEST à hauteur de 100 m<sup>3</sup>/an pour une durée de 3 années dans les conditions techniques et financières précisées dans la convention,
- Autorise le conventionnement de dépotage avec la société SARP OUEST à hauteur de 50 m<sup>3</sup>/an pour une durée de 3 années dans les conditions techniques et financières précisées dans la convention,
- Autorise le conventionnement ponctuel de dépotage avec la société DUBILLOT à hauteur de 200 m<sup>3</sup> pour une durée de 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 dans les conditions techniques et financières précisées dans la convention,
- Autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine Chereau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



**CONSEIL D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 8 AVRIL 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240408\_24**

**Règlement du transport scolaire pour l'année scolaire 2024/2025**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne Boisteau-Payen, Vice-présidente en charge de la Commission Transport Scolaire au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière informe l'assemblée que dans le cadre de la compétence d'organisation des transports scolaires, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, doit définir pour les services relevant de son propre ressort territorial son règlement des transports scolaires.

Le règlement des transports scolaires définit :

- Les conditions d'accès au service de transport scolaire (bénéficiaires, inscription...);
- Les engagements en matière de qualité de service (temps maximum de transport journalier, accompagnateurs, prise en charge...);
- Les modalités d'évolution des services (création de points d'arrêt, de service, suppression...);
- Les règles en matière de sécurité et de discipline.

Terres de Montaigu souhaite reprendre pour partie le règlement des transports scolaires de l'année précédente avec proposition d'évolution sur les points suivants :

- Facturation : ajustement du montant de l'abonnement en fonction du découpage des trimestres ;
- Sanction : modification de la durée des sanctions disciplinaires (1 semaine maximum) ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le : 17 AVR. 2024

ID : 085-200070233-20240408-DEL20240408\_24-DE

- Abonnement dit « de confort » : ajout de la mention « *en cas d'absence non motivée d'utilisation du service de transport scolaire à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération se réserve le droit de pouvoir résilier l'abonnement. La période échue étant due.* »

Vu le règlement Transport scolaire 2024-2025 joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU et Jean-Martial HAEFFELIN),

- Valide le projet de règlement du transport scolaire pour l'année 2024/2025,
- Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et appliquer le règlement du transport scolaire.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Delibération N°DEL20240408\_25

## Convention de délégation partielle de compétences aux AO2

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne Boisteau-Payen, Vice-présidente en charge de la Commission Transport scolaire au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière informe l'assemblée qu'à la rentrée de septembre 2024, deux Autorités Organisatrices de Second Rang (AO2) assureront des missions de gestion de proximité du transport scolaire en délégation de compétence de Terres de Montaigu :

- L'AIFR (Association Intercommunale Familles Rurales) sur les communes de L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine,
- Familles Rurales Bords de Sèvre sur les communes de La Bruffière et Treize Septiers (primaires).

Les principales missions déléguées aux AO2 sont des missions quotidiennes de coordination du transport scolaire en lien avec les familles, les transporteurs et les communes :

- Information des familles,
- Relations techniques avec les transporteurs et proposition d'ajustement des services,
- Instruction de demandes de points d'arrêts,
- Accompagnement sur les services primaires,
- Gestion des incivilités et des aléas d'exploitation,
- Contrôle des services.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200070233-20240408-DEL20240408\_25-DE

La convention définit les modalités administratives, techniques et financières de la délégation.

Madame la Vice-présidente, donne lecture du projet d'acte de la convention à l'assemblée.

Vu le projet de convention de délégation partielle de compétences relative à l'organisation de proximité du transport scolaire sur le ressort territorial de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité de second rang (AO2) ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU et Jean-Martial HAEFFELIN),

- Approuve la convention de délégation partielle de compétences relative à l'organisation de proximité du transport scolaire, sur le territoire de Terres de Montaigu, pour l'année scolaire 2024/2025
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec les AO2 de proximité.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Cheneau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Delibération N°DEL20240408\_26

## Convention de mutualisation du service Transport scolaire

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne Boisteau-Payen, Vice-présidente en charge de la Commission Transport scolaire au sein de la Communauté d'agglomération,

Cette dernière propose à l'assemblée de conclure une convention de mutualisation du service Transport Scolaire entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et les communes de Cugand et Montaigu-Vendée (commune déléguée Montaigu) ainsi que l'association Familles Rurales de Rocheservière concernant la prise en charge exceptionnelle du transport pour les trajets **périscolaire/école** des élèves primaires (aller et retour) non abonnés au transport scolaire.

Cette convention est proposée dans un souci de bonne organisation afin d'optimiser les services rendus depuis des années par ces communes. Ledit projet fixe notamment les rôles et missions respectifs, les modalités financières, les modalités de contrôle et les responsabilités de chacune des parties.

Vu le projet de convention de mutualisation du service Transport Scolaire concernant la prise en charge exceptionnelle d'élèves du périscolaire par le service transport scolaire joint à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

17 AVR. 2024

ID : 085-200070233-20240408-DEL20240408\_26-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
Par 43 voix pour et 3 abstentions (Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU et Jean-Martial HAEFFELIN),

- Approuve le contenu de la convention de mutualisation du service Transport Scolaire concernant la prise en charge exceptionnelle d'élèves du périscolaire par le service transport scolaire,
- Dit que cette décision sera notifiée à chaque commune concernée ci-dessus visée ainsi qu'à l'association Familles Rurales de Rocheservière et soumise à décision de leur conseil municipal ou d'administration respectif,
- Autorise Monsieur le Président à signer les dites conventions et au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération,

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Richard ROGER a donné pouvoir à Guy Bremond

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240408\_27

## Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération

Conformément à la décision n°DEL20230925\_21 en date du 25 septembre 2023, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les réunions du Conseil d'agglomération se dérouleront dans une des communes membres de l'EPCI jusqu'à la livraison du nouvel hôtel d'agglomération.

Il rappelle qu'en principe, l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, mais il est possible de le réunir dans un autre lieu choisi par les membres du Conseil d'agglomération dans l'une des communes membres conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il propose à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil d'agglomération du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 se tienne à la salle B du Complexe Sportif de la Bruffière. Il précise que si les travaux de rénovation de l'Espace Vincent Ansquer sont achevés, la séance du Conseil d'agglomération pourrait alors s'y tenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-11 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Décide que si les travaux de la salle Vincent Ansquer sont achevés en date du 1<sup>er</sup> juillet, la séance du Conseil d'agglomération se déroulera en ce lieu,
- Décide que si la salle Vincent Ansquer est indisponible la prochaine séance du Conseil d'agglomération du 1<sup>er</sup> juillet 2024 se déroulera Salle B du Complexe sportif de la Bruffière.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 16/04/2024  
Qualité : Président de Terras de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gionette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification.*